

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex**

**Arrêté du Président**

**N° 2017-70**

MC/HD

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2017 – Ile-de-France. Composition du jury.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-17 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2016-182 du 18 juillet 2016 portant ouverture de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2016-256 du 15 novembre 2016 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2017,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20170329-2017-70-AR  
Date de télétransmission : 10/04/2017  
Date de réception préfecture : 10/04/2017

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

## ARRETE

**Article 1 :** Le jury de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, se compose comme suit :

**Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Ghislain CASIMIRO, ingénieur territorial principal à Verrières-le-Buisson  
Franck DERUERE, ingénieur territorial principal à Meudon  
Nicolas DEVERRE, ingénieur territorial principal à l'établissement public territorial GPSO  
Céline DIEULIN-LAFON, ingénieur territorial au SYCTOM  
Fabienne GROLLEAU, ingénieur territorial principal au département du Val-de-Marne  
Nordine HABIBECHE, représentant du CNFPT  
Michèle KAGANSKI, attachée territoriale à Aulnay-sous-Bois  
Annie SAADA, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP  
Jérôme VAUGON, président du jury, ingénieur territorial principal à Charenton-le-Pont

**Collège des personnalités qualifiées :**

Franck BRACHET, directeur général adjoint des services à la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne  
Sandro CARAFA, directeur général adjoint des services à Malakoff  
Alexis GASTAUER, directeur de la mobilité à l'établissement public territorial GPSO  
Eric GIUSEPPONE, ingénieur en chef, retraité  
Stéphane HELLEC, directeur des services techniques à Lésigny  
Denis MERIOT, responsable des systèmes d'information RH à Montreuil  
Nicolas NOIZET, directeur des espaces verts à Clichy-la-Garenne  
Valérie PRUSSE, chef du service courrier au département de l'Essonne  
Olivier TASTARD, adjoint au chef de bureau de prévention des risques professionnels à la Ville de Paris

**Collège des élus locaux :**

Monique BOUTEILLE, adjointe au maire de Rueil-Malmaison  
Marie-Line CLARIN, suppléante du président du jury, conseillère municipale de La Courneuve  
Claire COMPAIN, conseillère municipale de Montreuil  
Philippe EDMOND, conseiller municipal de Maisons-Alfort  
Marie-Laure HODE, conseillère municipale de Livry-Gargan  
Elvira JAOUEN, maire de Courdimanche  
Claire MARTI, adjointe au maire de Cachan  
Christophe PAQUIS, adjoint au maire des Lilas  
Bertrand VAN DAMME, conseiller municipal de Maulette

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 29 mars 2017

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des concours,



Martine BARBEROUX